

Edito

Mesdames, Messieurs, Vous recevez ce nouveau bulletin au cœur de l'été. Il retrace comme d'habitude l'activité de la commune.

Comme chaque année, le 1^{er} trimestre est un moment important de la vie municipale au cours duquel le budget communal est élaboré avant son adoption par le conseil municipal. Malgré la baisse des dotations de l'Etat dont vous avez certainement déjà eu connaissance, nous mettons tout en œuvre pour maintenir nos investissements, gage de l'attractivité et du bien vivre à CHANTEUGES tout en limitant nos frais de fonctionnement. Le budget 2015 qui vous est présenté dans ses grandes lignes ne comporte ni augmentation des taux, ni emprunt nouveau.

Dans le cadre de son plan d'économies sur les dépenses publiques entre 2015 et 2017, le gouvernement annonce une baisse de 3,7 % par an de la Dotation Globale de Fonctionnement. Or cette dotation représente l'une des principales recettes de notre budget de fonctionnement. Il est nécessaire cependant de continuer à investir pour lutter contre les effets de la crise et pour que CHANTEUGES reste attrayante. La voirie, les bâtiments communaux... sont aussi des signes d'attractivité de notre commune et notamment de son centre bourg.

La crise n'est pas finie, loin s'en faut. Tout semble devenir fragile, difficile... même le lien humain, plus encore que le lien social, s'appauvrit... vous le voyez autour de vous. L'agressivité, le « chacun pour soi » gagnent du terrain... dommage.

Vous lirez dans ces lignes également la stratégie sur le fleurissement que l'on veut mettre en place dans les années à venir. Mais également la richesse de nos associations, notamment de l'ACCA et de ses sociétaires qui ont réalisé leur local. Que tous les bénévoles qui animent la commune tout au long de l'année soient par cette parution remerciés de leur travail.

La loi « Notre » en débat au parlement va redéfinir les contours d'une nouvelle coopération intercommunale. Notre communauté de communes va évoluer et des regroupements sont à prévoir, afin d'avoir la capacité à porter des projets structurants et de répondre aux besoins de nos populations. La réflexion est en cours avec les communautés voisines.

Le projet de Parc Naturel Régional est dans la phase de consultation pour une création éventuelle au début de l'année 2016. Le conseil municipal va être consulté dans l'été pour décider de l'adhésion de CHANTEUGES au futur parc naturel régional.

Beaucoup de bouleversements sont à venir dans la gouvernance de nos communes mais il faut garder l'objectif essentiel qui est de vous représenter et de servir l'intérêt général. Même si tout est fragile... avec les valeurs que nous défendons ensemble, nous ne baissons pas les bras, l'espoir est chevillé à notre corps et nous croyons en l'avenir.

Je vous remercie.

Bon été à tous, avec toute ma sympathie.
FRANCK NOEL BARON

La maison de la chasse

Depuis 2012 les associations de chasse agréées ont obligation de disposer d'un local, avec salle de découpe, bureau, salle de réunion etc.



Celle de Chanteuges vient de satisfaire à cette obligation.

La commune a fourni le terrain (à côté du local communal de la gare) et fait l'acquisition de 3 structures modulables (type Algeco), assemblées entre elles, et a fourni les tuiles (de récupération.) Nos employés ont réalisé terrassement et fouilles, coulé les chaînages béton (avec l'aide de quelques chasseurs), et participé à la mise en place des modules. Il fallait ensuite réaliser une toiture bi pente recouverte de tuiles et un habillage de tout le périmètre

extérieur en bardage bois, cette partie était à la charge de l'ACCA.

Les sociétaires s'y sont employés avec assiduité et rigueur. Aujourd'hui on peut dire que les chasseurs ont visé juste et le rendu de l'intégration dans le site est du meilleur effet (notre photo). Outre le fait d'avoir satisfait les exigences de la réglementation, les membres de l'ACCA disposent désormais d'un local spacieux, lumineux, isolé, avec un accès aisé et le stationnement nécessaire. ■

Cartographie des sols en Auvergne

Dans le cadre d'un programme national, VetAgro Sup (plateau technique sols et matières organiques) va réaliser la cartographie des sols en Auvergne. Ce travail va se dérouler entre 2015 et 2017.

Notre commune faisant partie de la zone d'étude, vous rencontrerez peut être les cartographes sur le terrain. Leur travail consiste dans un premier temps à observer et décrire des échantillons de sol prélevés à la tarière à main (1,2m de profondeur maximum pour un diamètre de 7cm) un sondage tous les 300 ha sera réalisé sans affecter aucune culture, qui permettra de caractériser les types de sols. Ensuite, un travail plus précis se fera sur des profils de tranchée de 1m/1m ouverts après autorisation des propriétaires et / ou exploitants (1 fosse tous les 3000 ha). Un prélèvement de 3 kilos de sol sera extrait sur lesquels ils effectueront des analyses chimiques et physiques qui permettront au final de construire une carte des pédo-paysages de notre région.

Tous les forages seront rebouchés immédiatement et les résultats obtenus seront restitués à la fin de l'étude pour informer les professionnels et la population. ■



actions	résultats
Développer le compostage individuel	8 326 composteurs distribués 1 319 tonnes de déchets évitées et valorisées à la maison
Promouvoir l'utilisation de l'autocollant STOP PUB	8 207 STOP PUB distribués aux usagers 110 tonnes de papiers évitées
Développer le réseau de points de collecte des textiles	66 colonnes en place sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE 262 tonnes de déchets valorisées
Développer l'éco-exemplarité du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE	Baisse de l'utilisation de fournitures (papiers, produits phytosanitaires, ...)
Engagement des commerces / entreprises / professionnels de santé...	Signature de conventions pour une gestion responsable des déchets produits (Hôpital de BRIOUE, etc...)
Mener des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et limiter le gaspillage alimentaire dans les cantines	80 animations scolaires effectuées, soit plus de 2 400 élèves sensibilisés 15 écoles qui compostent leurs déchets fermentescibles Lutte contre le gaspillage alimentaire, action menée conjointement avec le Conseil Général
Une communication de proximité auprès du grand public	Communication via notre site internet Réalisation d'événements grand public lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Commune de CHANTEUGES

Grâce à vous, **9 390 t. de verre** ont été collectées et recyclées.



Concentration des végétaux dans une partie du bassin grâce à un boudin anti pollution puis récolte manuelle et pompage.

Entretien des différentes lagunes de la commune

Lagune avec prolifération de lentilles

Le lagunage naturel repose sur une culture bactérienne principalement de type aérobique. Celle-ci est ensuite séparée par un mécanisme de sédimentation. L'épuration est assurée par un long temps de séjour dans le bassin. Les lentilles perturbent l'épuration à cause de l'arrêt de la pénétration de la lumière et de l'anaérobiose qui en découle et donc l'émission d'odeurs. De plus, en l'absence d'extraction, elles contribuent à l'augmentation importante du volume des sédiments et leur dégradation augmente la charge organique à traiter. Les méthodes de traitement pouvant être utilisées :

- sédentarisation de canards.
- dés herbants sélectifs.
- enlèvement régulier des végétaux.

Il faut rappeler que certains détritiques non solubles ou rapidement biodégradables tels que des lingettes, mais aussi des serviettes hygiéniques, des cotons tiges, du

Tri et recyclage : une logique

C'est au travers d'actions menées grâce à un mécanisme reposant à la fois sur la qualité du dispositif de collecte, sur le tri des emballages, mais aussi sur une démarche globale de prévention, que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE atteindra un taux de valorisation des déchets collectés sur son territoire de 75 %.

Bénéfices environnementaux

Grâce au recyclage, ont été économisées :
392 600 t. de minerai de fer,
11 930 t. de bauxite,
1 996 230 t. de sable,
1 891 700 t. de bois,
190 260 t. de pétrole brut.

Le fleurissement à Chanteuges

Les contraintes environnementales, les diverses réglementations en vigueur et les économies budgétaires nous imposent de nouvelles pratiques de fleurissement.

Depuis plusieurs années votre municipalité avant-gardiste en la matière n'a de cesse de laisser « au vivant », la place qui lui revient, par une approche plus naturelle de la gestion des espaces verts (abandon progressif des produits phytosanitaires, désherbage manuel ou thermique, installation de plantes vivaces...)

Les critères des labels « plus beaux villages » ou « villes ou villages fleuris » nous donnent les orientations à suivre et nous confortent dans nos choix. Chanteuges ne correspond pas à un site urbain, c'est pour cela que nous ne disposons plus de suspensions sur la route du Haut Allier, en réalisant au passage une économie en temps d'arrosage importante. Afin de ne pas intervenir partout de la même façon, nous mettons en place un zonage permettant une hiérarchisation, donc un classement par la différenciation des enjeux, des objectifs et par conséquent des travaux d'entretien qui en découlent. Zone A : (attractive) espaces prestigieux très entretenus : place Canteughol, la gare, place de Tavernat Zone B : espaces semi naturels de transition : les cadlades, bords de Desges... Zone C : espaces naturels (intervention limitée) : chemin de la pelle, fauchage raisonné entrée de bourg.

« Etait-il vraiment utile depuis des années, d'aseptiser les talus sur plusieurs mètres de hauteur, au détriment des pollinisateurs (abeilles, papillons) et de tous les autres ordres d'animaux ou végétaux ? »

Nous avons obtenu du Conseil Général, dans le respect de la réglementation, un fauchage raisonné (tardif) afin de remettre de la biodiversité aux entrées de bourg : descente Martirol sur Chanteuges sur la droite, jusqu'à un passage à niveau ainsi que le talus qui va de de l'empièchement de la Vialle jusqu'au croisement de Saint Arcons d'Allier. Il semblerait que nos souhaits aient été appliqués sur une plus grande échelle. Etait-il vraiment utile depuis des années d'aseptiser les talus sur plusieurs mètres de hauteur, au détriment des pollinisateurs (abeilles, papillons) et de tous les autres ordres d'animaux ou végétaux ?

Nous avons initié la collecte de graines d'espèces endémiques et sub-spontanées (acclimatées) afin de constituer notre catalogue de plantes locales pour de petits espaces fleuris bucoliques. Toutes les initiatives seront les bienvenues (signalement de plantes rares ou spécifiques, fourniture de graines, de rejets...)

Chanteuges ayant obtenu le 1er prix 2014 (catégorie - 1000 habitants) se voit concourir à la fois pour le prix départemental, mais également régional cette année 2015. ■



L'Ambroisie

La lutte contre l'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) plante annuelle invasive, constitue une obligation sanitaire (ARS) et légale (arrêtés préfectoraux). Très allergisante, aux conséquences parfois tragiques, cette plante doit être signalée, détruite dans le respect de certaines règles et précautions individuelles, et faire l'objet d'une information la plus large possible.

S'il n'est pas envisageable de l'éradiquer complètement, nous devons nous efforcer de la contenir. Introduite dans des semences nord américaines, elle progresse inexorablement depuis 1850.

C'est une pionnière, elle affectionne particulièrement les remblais de chantier, les terres à l'abandon et les cultures. Pour éviter son installation, il faut rapidement végétaliser les terrains mis à nu.

Info : référent COM COM : Pierre Olivier Malartre ; Référents Chanteuges : Jean Marc Goguely, Alain Frin, Colette Beraud Ou Auprès De l'ARS (ex DASS). ■

Patrimoine

Dotée d'un riche patrimoine architectural et paysager la commune de Chanteuges fait partie des quatorze villages auvergnats sélectionnés dès 2006 par un jury d'experts afin de bénéficier du soutien de la région Auvergne dans la réalisation d'opérations d'aménagement et de mise en valeur touristique.

Cet accompagnement vise à terme l'obtention du label *Les Plus Beaux Villages de France*. Après bientôt dix années de mise en service et la réalisation de plusieurs programmes pluriannuels d'investissement l'association des plus beaux villages va effectuer un nouveau diagnostic. Celui-ci permettra à chaque commune de faire un point d'étape essentiel, au regard des travaux déjà effectués, et éventuellement de réorienter les futures actions à mettre en œuvre selon les préconisations formulées.

Les communes qui obtiendront « un non classement temporaire » pourront continuer à bénéficier du soutien du Conseil Régional. ■



Suite à la procédure de reprise de tombes en état d'abandon, 16 réhabilitations de concessions sont disponibles dans l'ancien cimetière.



Retour de l'escapade à Chanteuges

L'épreuve sportive ESCAPADE EN HAUT ALLIER est de retour à CHANTEUGES samedi 5 septembre 2015. Elle est ouverte à tout le monde selon plusieurs niveaux de compétition. Elle se dispute par équipes de 2 personnes. L'orientation est un des principaux facteurs pour retrouver les balises dispersées dans un périmètre d'une dizaine de kilomètres autour de Chanteuges. Une bonne préparation sportive est recommandée. Que ce soit à pied, en VTT ou en canoë, à chaque équipage son niveau ! La bonne humeur reste de mise tout au long de l'épreuve. La gravière de Chanteuges servira de Quartier Général, et la tyrolienne qui y sera installée sera l'attraction n° 1 pour les concurrents et les spectateurs.

Merci à tous de venir soutenir les concurrents et pourquoi pas d'apporter le soleil.



Partez tranquille, votre maison est bien gardée !

Votre voisin est vigilant !

Les cambriolages sont monnaie courante durant l'été, car en l'absence de propriétaires, nos maisons sont des proies faciles.

Les vacances approchent, vous vous préparez à partir, aussi nous vous donnons quelques précautions à prendre auparavant pour la sécurité de vos biens ! Protégez les accès (verrouiller les portes, n'inscrivez pas vos noms sur le trousseau de clés, éviter de les laisser dans un endroit prévisible tapis ou pot de fleur !)

Protéger vos biens (ne pas garder de choses de valeur à la maison ou de sommes importantes et faites des

photos des objets précieux que vous détenez) Informez de votre absence à la gendarmerie (si vous partez pour une longue période) Laissez une apparence habituelle à votre habitation, demandez aux voisins ou amis d'ouvrir les volets chaque jour de relever le courrier ou même de garer sa voiture devant chez vous ! Ne signalez pas votre absence sur la porte (ex au boulanger), par un message sur le répondeur, ou sur les réseaux sociaux (ex facebook) ! Signalez à la gendarmerie toute personne et tous véhicules qui vous paraissent suspects, n'hésitez pas à appeler la gendarmerie nationale 24/24 au 17 Opération tranquillité vacances : veuillez signaler votre départ 48h avant auprès de la gendarmerie muni d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Enfin et de manière générale, vos voisins sont vos meilleurs gardiens. Il faut s'attacher à développer et à entretenir autant que faire se peut, des relations courtoises, amicales et de confiance entre les habitants de votre lotissement ou de votre quartier.

N'oubliez pas : Un voisin ça peut toujours servir !!!

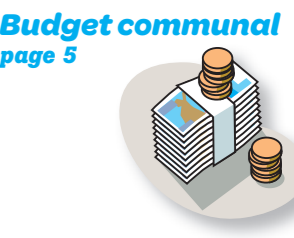
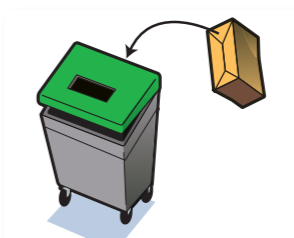
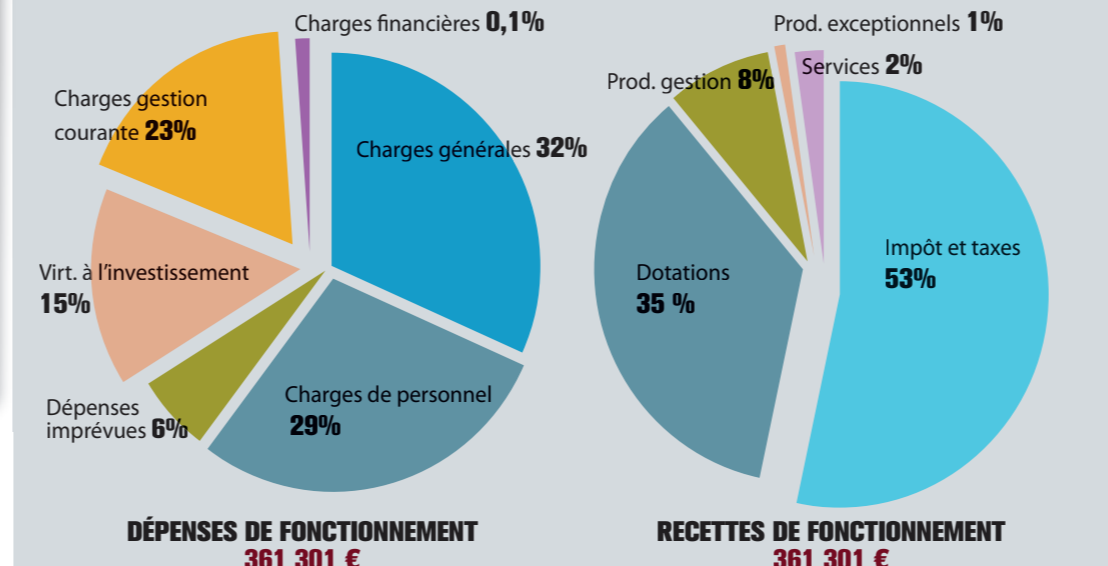
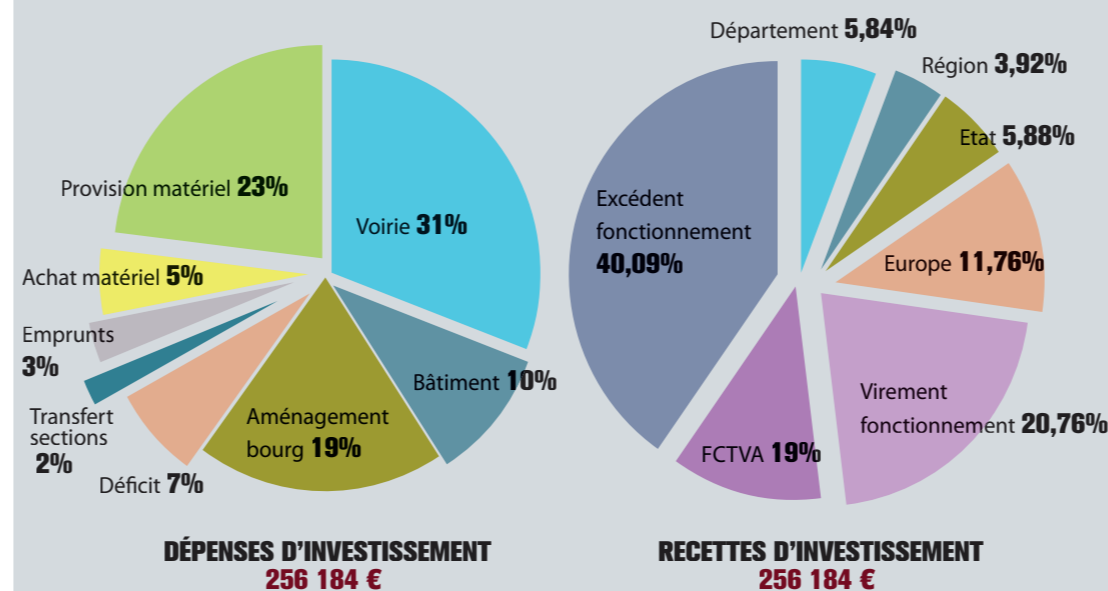
Recensement

Il s'effectue à la mairie du domicile entre le jour des 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire et en aucun cas avant. Une attestation sera délivrée qu'il faudra conserver précieusement, cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire). Les jeunes gens recevront entre la date de recensement et leurs 18 ans: un préavis d'appel à la Journée Défense et Citoyenneté (ex JAPD). C'est pourquoi Il est important de signaler tout changement d'adresse au Centre du Service National. L'ordre de convocation leur parviendra environ 45 jours avant la date de la session. Votre participation étant obligatoire, si vous rencontrez des difficultés sur la date ou sur le lieu proposés, il convient d'adresser à votre CSN une demande pour d'autres dates ou d'autres lieux. Cette demande doit parvenir au plus tard 15 jours après la réception de l'ordre de convocation. Si vous avez participé aux activités, un certificat individuel de participation vous est remis à l'issue de la journée. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



Ours ont participé à ce numéro :
Rédacteurs : Jean Marc GOGUELY, Sandrine ROUX, Alain CHAZAL, Franck NOËL, BARON, Jean Paul PASCAL, Alain FRIN, Julien VIZADE, Annie PAGE.
Photos : Alain CHAZAL, Annie PAGE.
Conception graphique : Véronique Béné / vivadesign.fr
Impression : Imprimerie Phil'Print

Budget 2015 de votre commune : les chiffres



Chanteuges-Info

Bulletin communal d'information été 2015 / N° 11



Cachez les poubelles !

Depuis quelques mois, on constate sur la commune diverses incivilités concernant le dépôt d'ordures devant la salle des fêtes. La mairie rappelle les jours de collecte des différentes ordures : ordures ménagères, vendredi ; tri sélectif, mercredi tous les quinze jours, conteneur bouteilles : salle des fêtes. Pour le ramassage porte à porte, prière de laisser vos ordures au plus tôt la veille au soir. Tout autre dépôt sur la voie publique est strictement interdit.



L'unité cadre de vie
 Un sac poubelle sorti juste après le passage du camion, une poubelle papier sortie les mauvais jours, un téléviseur laissé sur le trottoir au lieu d'être apporté en déchetterie, un bac à ordures ménagères non rentré après la collecte autant de gestes inadaptés, qui constituent des incivilités, causent des problèmes d'hygiène et de salubrité ou nuisent à la



Avant d'abandonner des déchets non triés ou déposés hors des points de regroupement, rappelez-vous que c'est un coût supplémentaire pour la collectivité et qui se retrouve sur les feuilles d'impôts....

